

RÈGLES INCOTERMS® 2020 – MULTIMODALES

(ADAPTÉES AUX MARCHANDISES CONTENEURISÉES)

	VENDEUR	CHARGÉ	DOUANE EXP	PRÉ-ACHEMINEMENT	*THC	TRANSPORT PRINCIPAL	*THC	DOUANE IMP	POST-ACHEMINEMENT	DÉCHARGÉ	ACHETEUR
EX-Works	EXW										
Free Carrier	FCA	Locaux Vendeur	Autre lieu (1)								
Carriage Paid To	CPT										
Carriage Insurance Paid To	CIP	+ Assurance <i>ad-valorem</i> « Tous Risques » au profit de l'acheteur									
Delivered At Place	DAP										
Delivered at Place Unloaded	DPU										
Delivered Duty Paid	DDP						Conseil : DDP hors TVA (si possible)				

*THC → Terminal Handling Charges.

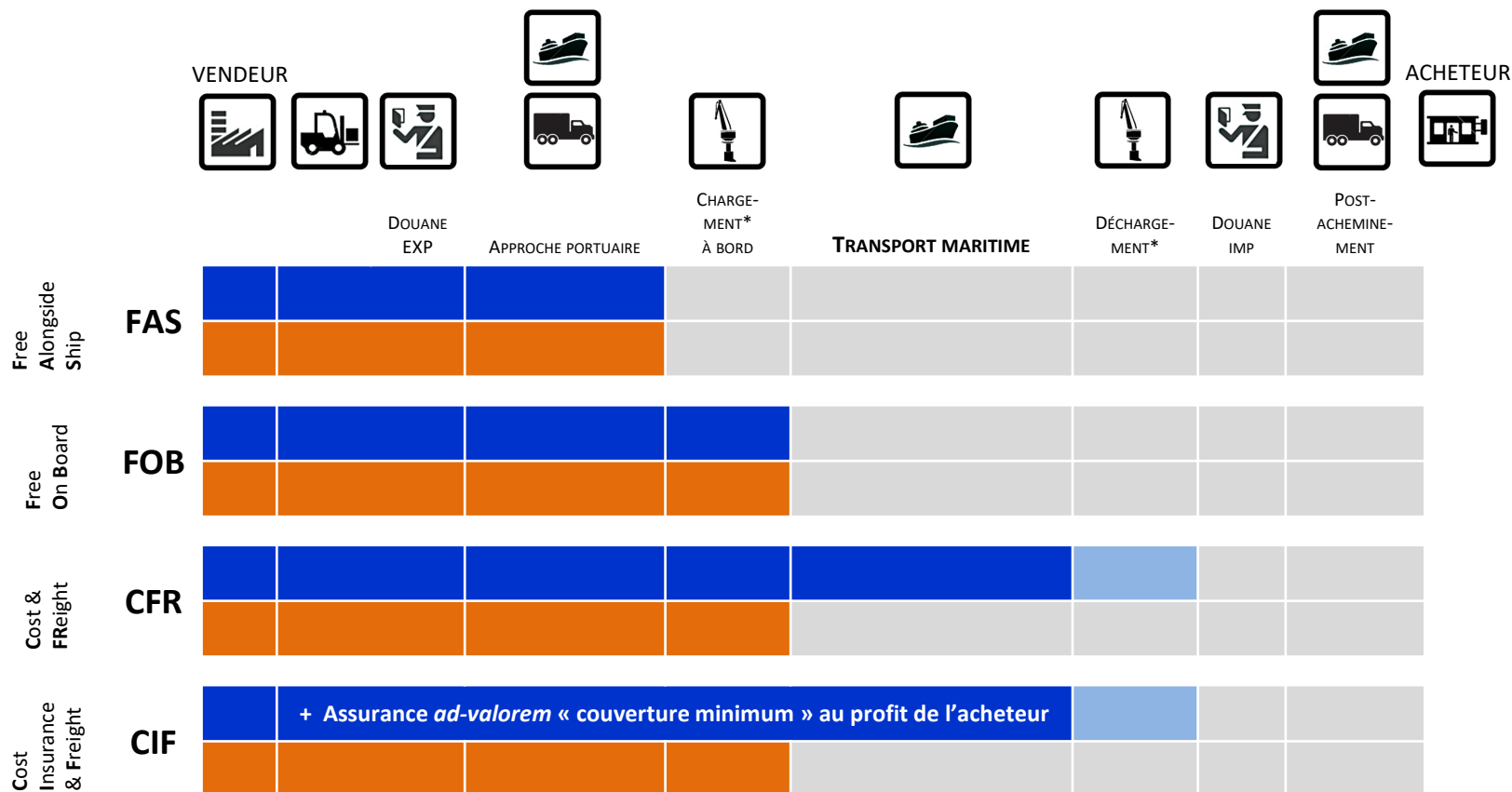
(1) FCA + B/L → Option : présentation du *Bill of Lading On Board*.

Hormis pour CIP → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur, ni pour l'acheteur.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur

RÈGLES INCOTERMS® 2020 – MARITIMES

POUR VRAC ET CONVENTIONNEL (RÈGLES NON ADAPTÉES AUX MARCHANDISES CONTENEURISÉES)



Hormis pour CIF → Assurance non obligatoire, ni pour le vendeur, ni pour l'acheteur.

***Chargement & déchargement** → Selon les Liner-Terms : conditions selon lesquelles une compagnie maritime ou un port charge et décharge les marchandises. Vendeurs et acheteurs doivent demander des cotations détaillées afin de pouvoir aligner la règle Incoterms® aux Liner-Terms.

Coûts Vendeur	Option	Coûts Acheteur
Risques Vendeur	Option	Risques Acheteur